

Pourquoi et comment valoriser la biodiversité ?

Végétalisation de centre-bourg Commune de Fontenay-sur-Eure – Eure-et-Loir

Benoît Allard – Adjoint en charge des espaces verts et de l'environnement



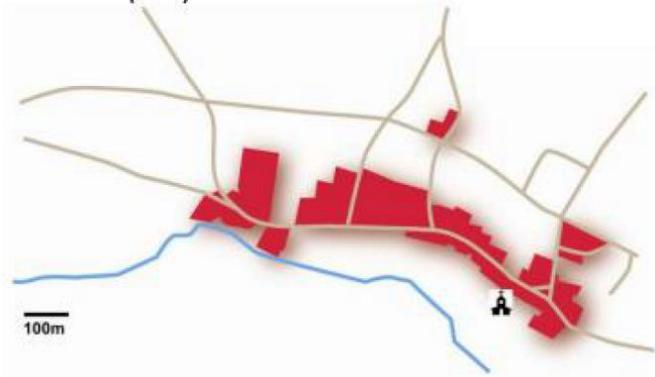
Présentation de la commune

- Située à 10 km au sud-ouest de Chartres sur la Vallée de l'Eure
- Bénéficie d'une grande variété de paysages et de milieux naturels : vallée de l'Eure, boisements humides, plans d'eau, prairies, bosquets, cultures, haies ...
- Superficie : 1 480 hectares
- 1 153 habitants en 2023

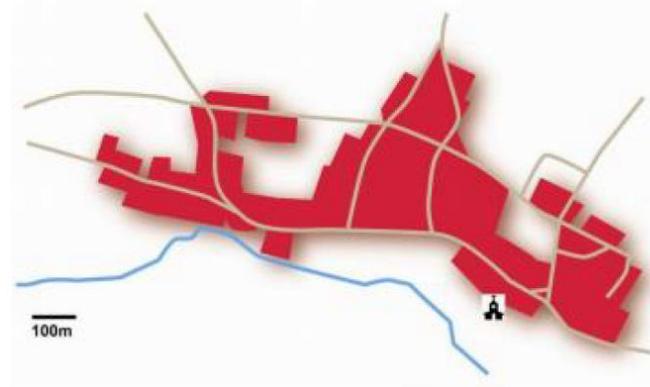


Présentation de la commune

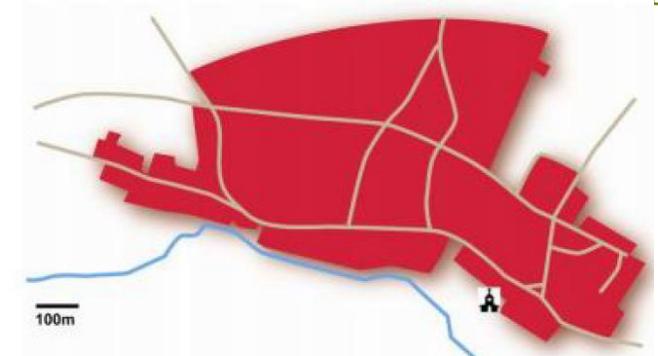
Evolution démographique



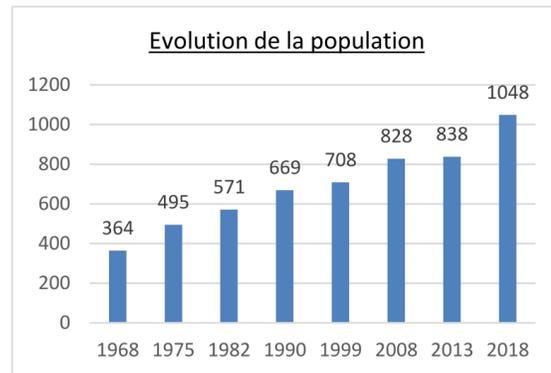
1825



1983



2015



X 3 entre 1968 et 2018

Présentation de la commune

Commune de
Fontenay-sur-Eure
Eure-et-Loire

Révision du
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
de la commune

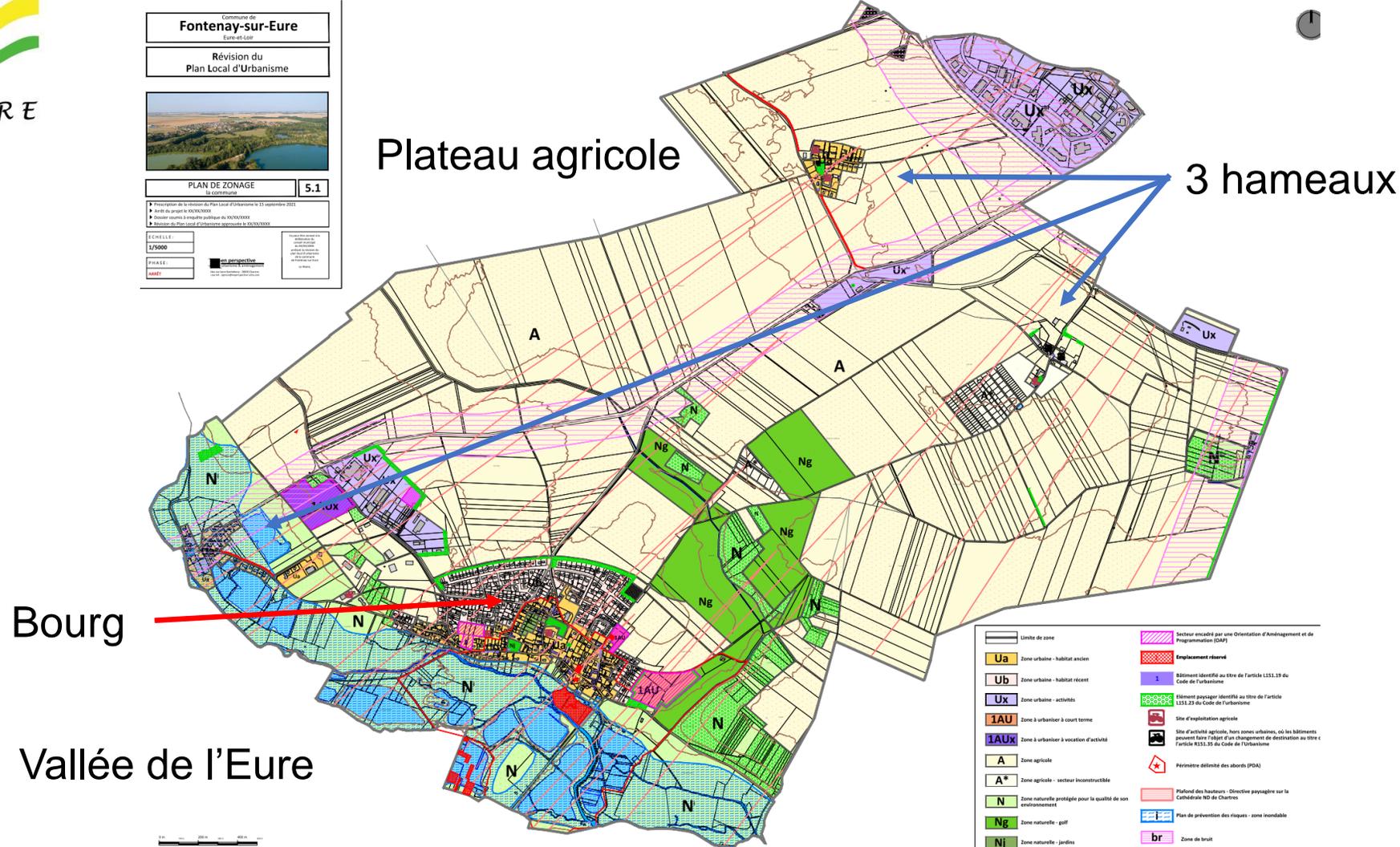
5.1

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme n° 13 septembre 2021
Arrêté du préfet n° 2021/09/13
Document soumis à enquête publique du 09/10/2021
Date de mise à jour du document approuvé le 09/10/2021

ÉCHELLE:
1/5000

PHASE:
APPREHENSION

avec perspective
de l'urbanisme



	Limite de zone		Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Zone urbaine - habitat ancien		Emplacement réservé
	Zone urbaine - habitat récent		Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
	Zone urbaine - activités		Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
	Zone à urbaniser à court terme		Site d'exploitation agricole
	Zone à urbaniser à vocation d'activité		Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
	Zone agricole		Périmètre délimité des abords (PSA)
	Zone agricole - secteur inconstructible		Plafond des hauteurs - Objectif paysager sur la Communauté de Communes
	Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement		Plan de prévention des risques - zone inondable
	Zone naturelle - golf		Zone de bruit
	Zone naturelle - jardins		

Présentation de la démarche

- Elections 2014 : Prise en main de l'existant = patrimoine végétal et historique et habitude d'entretien

Services techniques = 4 agents

Sensibilisation des élus et agents avant la population

- Elections 2020 : augmentation des surfaces par la création de plusieurs lotissements

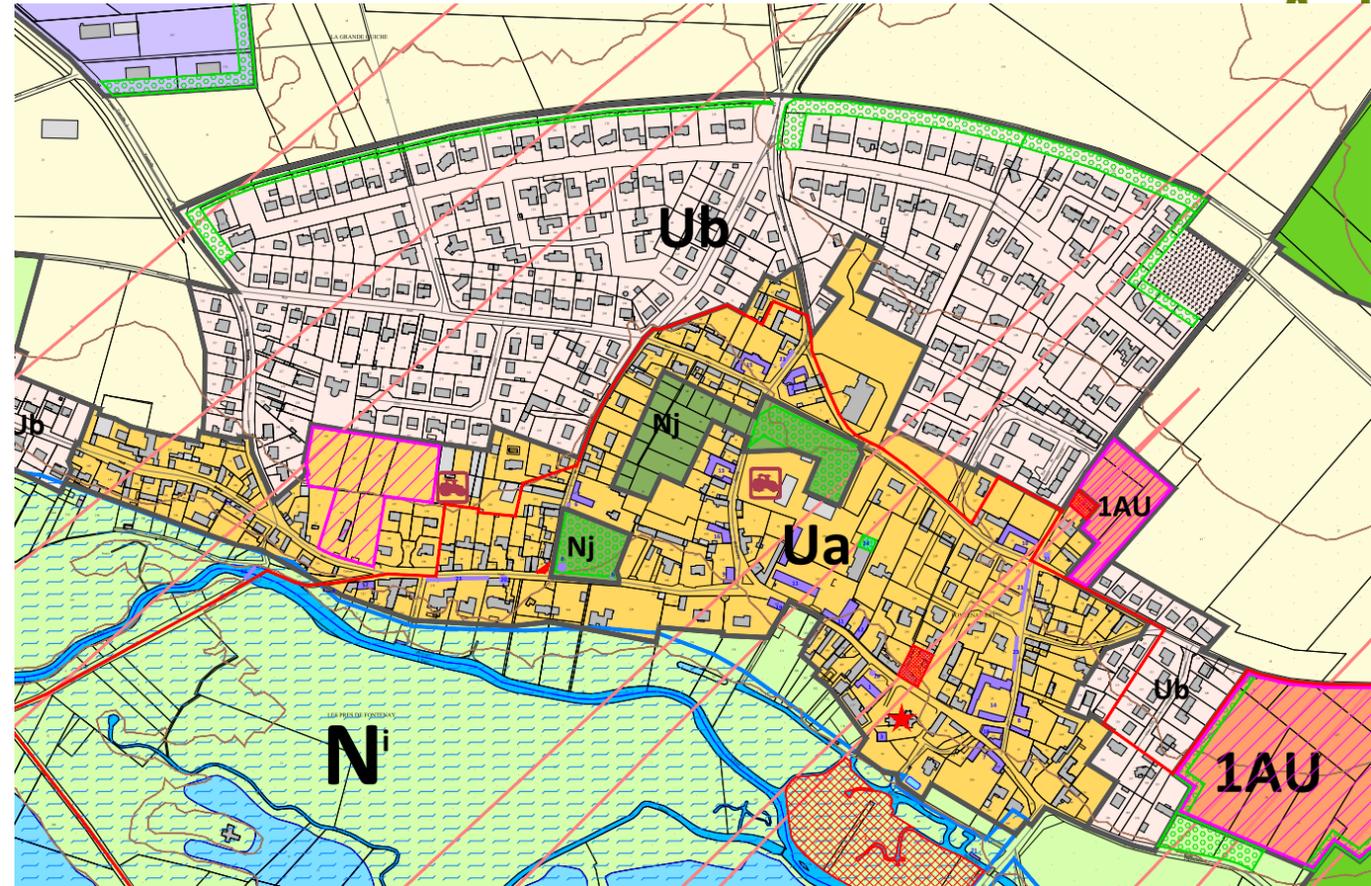
Services techniques = 3 agents

Nécessité de sous-traitance

Présentation de la démarche

Différentes zones identifiées :

- Centre bourg (secteurs)
- Entrées de village
- Espaces naturels



Présentation de la démarche

Une gestion différenciée des espaces est mise en place.

Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources humaines nécessaires et surtout disponibles
- Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères et les offres d'espaces verts et naturels
- Restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution et/ou mortalité de la faune induite par les engins), en limitant le dérangement et en favorisant la diversification des milieux et des espèces
- Faire une pédagogie à l'environnement : le travail des jardiniers municipaux est aussi un modèle, voire un support à l'écocitoyenneté pour le public qui les voit travailler ou leur parle, école.

Présentation de la démarche

Grands principes de gestion des espaces verts
favorable à la biodiversité =
UNE GESTION DURABLE

- Diversité floristique adaptée au contexte et à la faune locale (notamment insectes) :

Les choix des variétés sont faits sur des critères de diversités d'espèces (horticoles et naturelles) et de développement durable (plantes locales et /ou adaptées à une faible pluviométrie)

La flore « sauvage » est favorisée surtout si présence d'espèces patrimoniales ou « pédagogique »

L'installation de plantes vivaces = fleurissement sur le long terme et présence de végétaux tout au long de l'année (utilisation de graminées par exemple)

La variabilité se fait au fil des saisons par l'apport de plantes annuelles au printemps et à l'automne dans les quelques massifs du centre bourg



Présentation de la démarche

Grands principes de gestion des espaces verts favorable à la biodiversité =
UNE GESTION DURABLE

- Réduction des besoins en eau :

Les plantations en pots et jardinières sont très limitées et nous privilégions les massifs en pleine terre (suivi accru pour l'arrosage et le désherbage)

Paillage systématique des massifs et pieds de haies (miscanthus produit localement ou copeaux de bois issus des coupes de bois annuelles (mise en sécurité) + plantes couvre sol dont lierre et petite pervenche) = préservation et apport de matière organique dans le sol

Deux réserves d'eau pluviale : 2 bâches de 50 m³



Présentation de la démarche

Grands principes de gestion des espaces verts
favorable à la biodiversité =
UNE GESTION DURABLE

- Gestion des haies et arbres :

Linéaires de haie avec de nombreuses espèces
(favoriser les espèces adaptées à la sécheresse et
florifères)

Patrimoine arborée : 400 arbres isolés dans le bourg
200 le long des pistes cyclables hors du bourg

Taille respectant les préconisations de période : pas
de taille entre 16 mars et 1^{er} août

Conservation du bois mort : favorise les insectes
saproxyliques

Conservation du lierre : plante hôte de nombreuses
espèces



Présentation de la démarche

Les espaces naturels (principalement situés dans la vallée de l'Eure) :

- Identifiés comme Espaces naturels Sensibles (ENS) par le Conseil départemental
- Accompagnement technique par le Conservatoire d'espaces naturels : mise en œuvre d'un plan de gestion à l'échelle des parcelles appartenant aux collectivités sur l'ENS + sentier pédagogique
- Les employés communaux accompagnent le développement naturel des écosystèmes, ils laissent se développer la flore spontanée. Ces espaces sont laissés à leur état naturel et font l'objet d'une gestion bien définie.



Présentation de la démarche

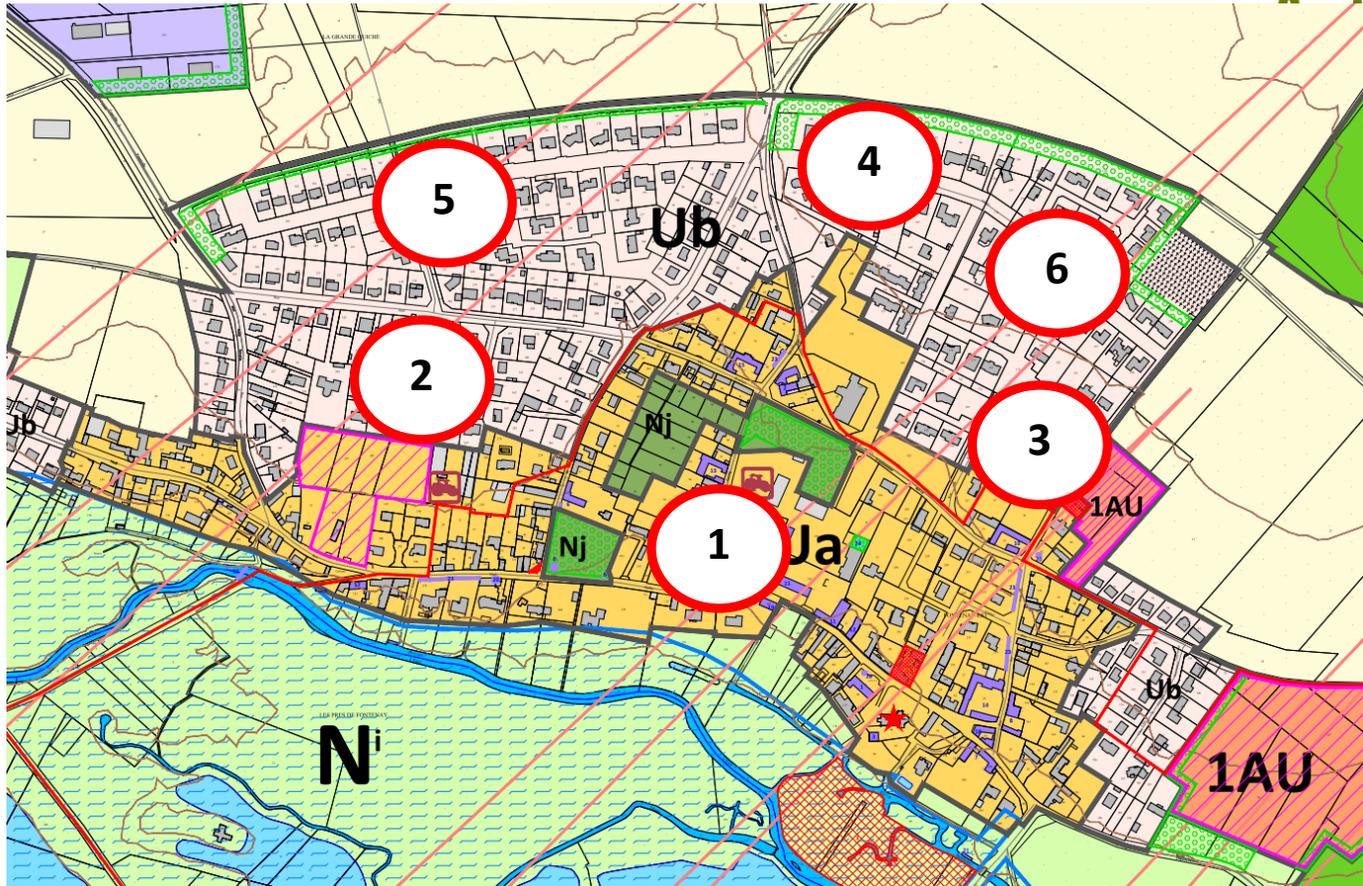
Les entrées de bourg :

- Existence ou installation de vergers ou alignements de fruitiers (pommés)
- Mise en œuvre d'une gestion différenciée : tonte d'une bande de 1 à 3 mètres le long des clôtures et broyage une fois par an des zones non tondues (sous les vergers notamment)
- Fleurissement des pieds de panneaux des entrées de bourg avec des vivaces.



Présentation de la démarche

Gestion des espaces verts
du centre bourg
= contextes très différents en
fonction de la date de
construction du secteur



Présentation de la démarche

Gestion des espaces verts du centre-bourg :

- Existant : à entretenir et à revoir ?
- Création de massifs : quels choix ? Quelle palette végétale ?
- Lotissements à venir : quelle végétalisation ?

Quel lien avec la biodiversité ?

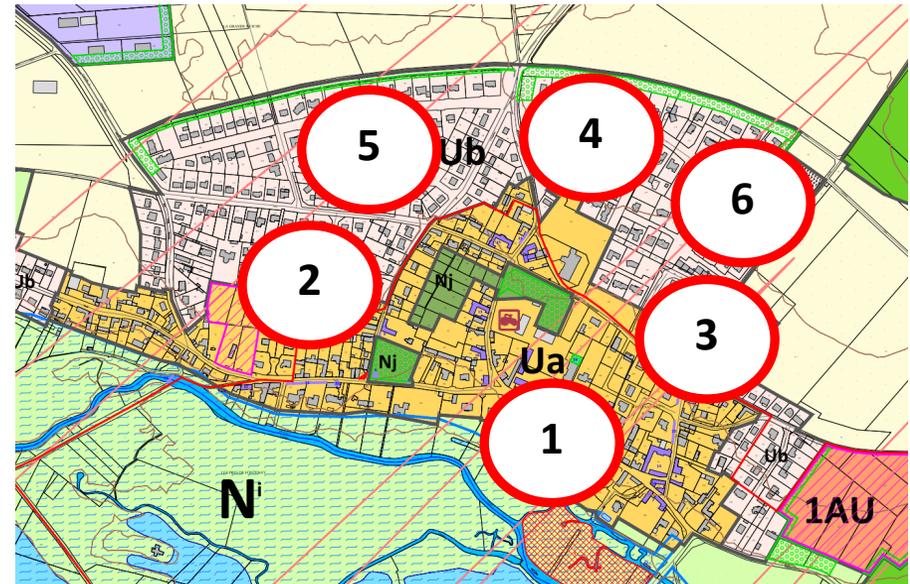
Quel besoin d'entretien pour ces espaces verts ?

Présentation de la démarche

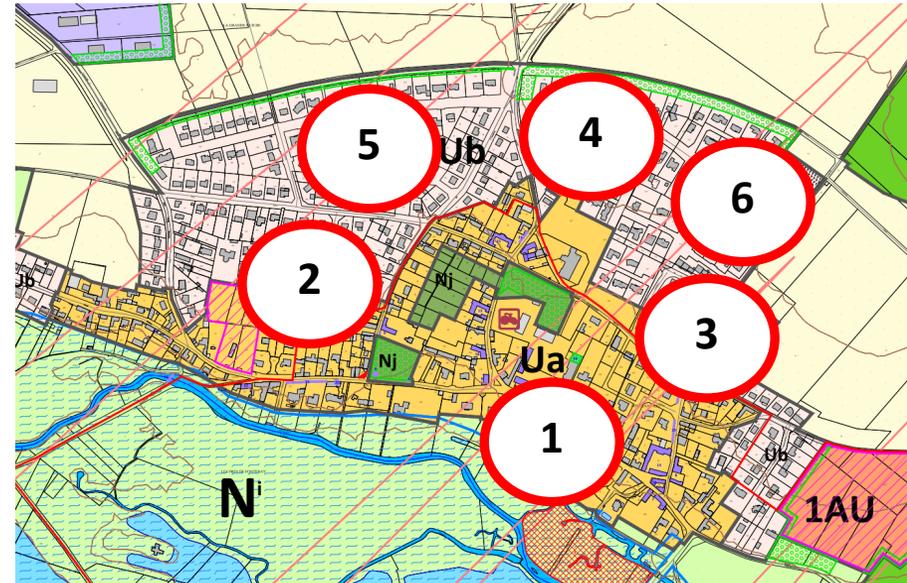
1



2

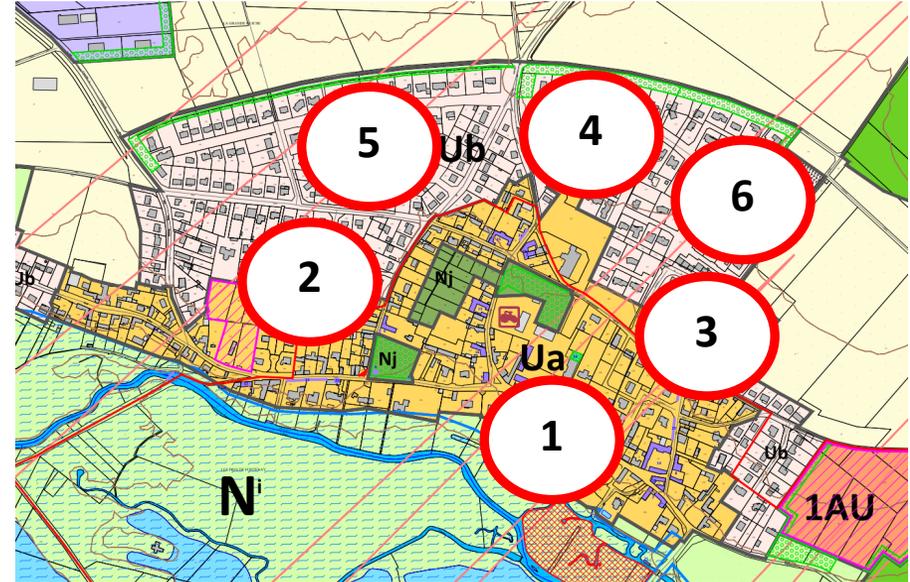


Présentation de la démarche



Présentation de la démarche

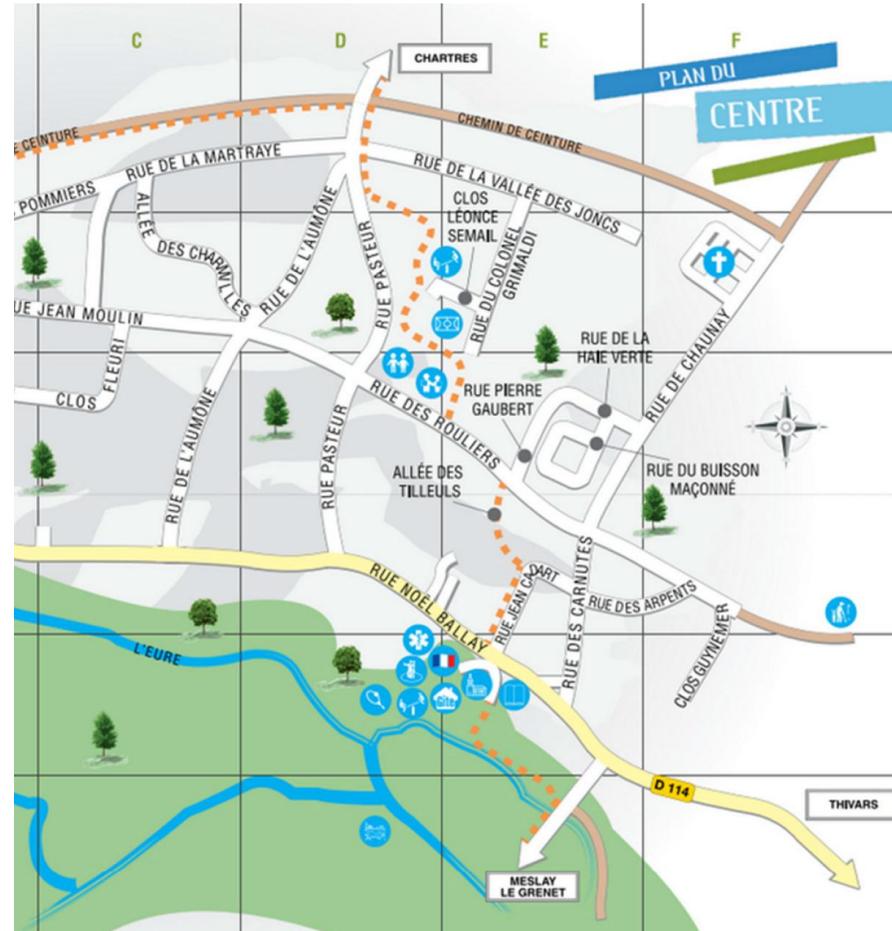
6



Présentation de la démarche

Dès 2010, création de liaisons douces : pistes cyclables et chemin piétons

Voie verte qui traverse le centre-bourg et en direction des lotissements



Présentation de la démarche



Présentation de la démarche



Présentation de la démarche



Présentation de la démarche

Installation de nichoirs : biodiversité et lutte contre chenilles processionnaires



Village étoilé : biodiversité nocturne



Ecole : Jardins potagers dans l'école + renaturation : arbres, désimperméabilisation, plantes grimpantes sur pergolas



Présentation de la démarche

Conservation des plantes sauvages en pied de murs = moins de désherbage manuel et plus de biodiversité



Plantation arbres pour naissances : fruitiers

Brigade des Arbres de Fontenay : bénévoles



Présentation de la démarche

2015 : Création d'une haie de saules tressés autour des jeux pour enfants



Sensibilisation - Pédagogie

Signature Charte lutte contre EEE + formation services techniques et conférence grand public
1ere commune d'Eure-et-Loir à signer la charte



Articles dans le bulletin municipal

Formation taille des fruitiers et des rosiers

Sentiers natures / Panneaux pédagogiques

Sensibilisation à la biodiversité
(semaine de l'arbre : expo + film)



Présence d'orchidées
Tonte décalée



Formation *Pourquoi et comment valoriser la biodiversité ?*

14 novembre 2024 - Olivet

Coût annuel

Hors investissement pour gros projets (école, lotissement)

Fleurissement :

- achat annuel de vivaces et annuelles : 2000 €
- Jardinières : 800 €

Paillage miscanthus : 1000 €

Plantation arbres : 600 € (subvention du Conseil départemental)

Reprise ou création de massif : 250 à 1500 € environ



Bilan



Développement important des surfaces d'espaces verts :
début d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique

Perception des élus et habitants ?

Intérêt du label « Village fleuri » pour argumenter en
faveur de nos choix : présentation des indicateurs



En résumé

Nécessité de bien connaître l'existant : inventaire des espaces verts et inventaires naturalistes – Être accompagné

Définition d'un projet prenant en compte cet état des lieux

Modifier les pratiques pour adapter – S'appuyer sur le végétal local (indigène)

Informier et sensibiliser

TENIR BON !